9 août 1564.

Ce dict est observé de bon mariage suivant la coutume

1901 Le mercredy xxvi.e jour dicelluy mois fut conclud et arrest lu dict de traicter de mariage de Jaspar Amand filz Jacquet la Rouelle dessus dicte fille Michiel, Et lesd. dicte et promesse de part. à autre.

Jean Amand et de Jeannette Desbureaux-le-Boutillier.

Pour

ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS

Ce chapitre dud. Jacquet Amand fut dommé à cognoistre par led. Michiel ou dict de père et de mère, de luy et Josine sa fille par l'arrest et resolution de leurs parens et voisins, Et ce dommé et ordonné aud. Jaspar Amand leur filz, et par ce moyen habitation, pour sa part, des parens et heritaiges qui sont. Comme toute la terre et fine Hulte moyenne et basse, de nouelles, en tous les compartimens, terre en fief simple de la terre patrie terre Justice et fief dessus dicte, Laquelle par led. Jacquet Amand, la cultyve et exploicte sans rien reserver ne garder mettre.

Item trois pieds d'eritaiges de prairies assis aud. nouelles, Laquelle par led. Jacquet Amand à Jacquet Gillot.

Item une autre fief simple, terre de la terre et fief de Gauchy, Contenant en une pièce de pret à fauch bornée de deux costez labourables, et bout pardevers aud. Jacquet, Joindant aux terres pour le tout de tenant, et un jardin de Bugnet et terre Jaspar de Malmedy tenant de deux costez.
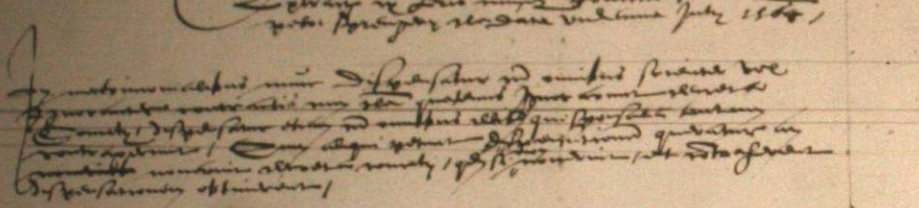
Item mais trois pieds de terre de la